



## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES QUANTITÉS

de substances assujetties transportées selon le règlement # 94-2015 pour les redevances des exploitants de carrières et/ou sablières - année 2019

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Identification de l'exploitant	
Numéro d'engistrement du Québec (NEQ) :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Télécopieur :
1.2 Identification du répondant	
Nom :	Prénom :
Fonction :	Téléphone :
1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)	
Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) :	
Nom :	Prénom :
Adresse du siège social :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Télécopieur :

### 2. REDEVANCES

2.1 Redevances exigibles	
En vertu des articles 78.3 et 78.4 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> (L.R.Q., c.C-47.1), pour chaque tonne métrique de substances transportées hors du site d'exploitation de la carrière ou de la sablière, <b>le droit payable est de 0.59\$ par tonne métrique pour 2019, par mètre cube (sauf la pierre de taille) : 1.12\$ et par mètre cube pour la pierre de taille : 1.59\$.</b>	
Montants applicables publiés à la Gazette officielle numéro 21 du 26 mai 2018	
2.2 Période couverte (cochez une seule période)	
Période	Déclaration exigible à compter du :
<input type="checkbox"/> 1er janvier 2019 au 31 mai 2019	30 juin 2019
<input type="checkbox"/> 1er juin 2019 au 30 septembre 2019	31 octobre 2019
<input type="checkbox"/> 1er octobre 2019 au 31 décembre 2019	31 janvier 2020
2.3 Appareil de pesée	
<input type="checkbox"/> Pesée sur place	
<input type="checkbox"/> Pas de pesée. Identifiez la méthode utilisée pour évaluer les quantités de substances transportées:	
Pour référence : Types de camion (tm: tonne métrique par voyage) :	
10 roues	12 roues
16 tm	20 tm
Camion tracteur 2 essieux	Camion tracteur 3 essieux
27 tm	32 tm
Camion tracteur 4 essieux	Bi-train (Pop-trailer)
36 tm	42 tm

2.4 Substances transportées hors du site	
	Quantité en ...
	(en tonne métrique)   (en cube métrique)
(A) Quantité totale de substances transportées hors du site, excluant la pierre de taille :	
(B) Droits exigibles par mètre cube :	1.12 \$
(C) Sous-total (A x B) :	0.00 \$
(D) Quantité totale de pierres de taille transportées hors du site :	
(E) Droits exigibles par mètre cube :	1.59 \$
(F) Sous-total (D x E) :	0.00 \$
(G) Sous-total (A + D) :	0.00
(H) Droits exigibles par tonne métrique :	0.59 \$
(I) Sous-total (G X H) :	0.00 \$
(K) Total (C + F + I) :	0.00 \$
Quantités de substances qui ont déjà fait l'objet d'un droit payable par l'exploitant d'un autre site	
Veuillez mentionner l'exploitant :	

### 3. ATTESTATION DE L'EXPLOITANT

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Déclaration de l'exploitant	
Conformément au Règlement numéro 94-2015 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, je déclare être le représentant autorisé de l'exploitant d'une carrière et/ou sablière telle qu'identifiée ci-haut et j'atteste que les renseignements fournis sont vrais et exacts.	
Signature	Date

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES QUANTITÉS**  
**de substances assujetties transportées selon le règlement # 94-2015 pour les redevances des exploitants de carrières et/ou sablières - année 2019 (suite)**

**4. DÉCLARATION D'EXEMPTION**

Je déclare par la présente que je suis le répondant autorisé de l'exploitant du site d'une carrière et/ou sablière identifiée à la section 1 du présent formulaire à partir de laquelle aucune substance assujettie à la réglementation municipale n'a transité par une voie publique municipale au courant de la période indiquée à la section 2.2 du présent formulaire.

Les raisons qui expliquent qu'aucune substance provenant du site n'a transité sur une voie publique municipale et qu'ainsi je sois exempté du paiement de tout droit à l'égard de la période visée par la déclaration sont :

Tous les faits ci-haut allégués sont vrais.

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ (Québec),

ce \_\_\_\_\_

signature du répondant

Affirmée solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ (Québec),

ce \_\_\_\_\_

signature de la personne autorisée à recevoir le serment